

DÉPARTEMENT DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TERSSAC N°02-2026

Nombre de Conseillers	L'an deux mille vingt-six et le deux février, les membres du Conseil Municipal de la commune de Terssac se sont réunis dans la salle du Conseil, sur convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.121-10 et L.122-5 du Code des Communes et sous la présidence de M. Yves CHAPRON, Maire.
En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 14 <u>Date convocation</u> 26/01/2026 <u>Date d'affichage</u> 26/01/2026	ÉTAIENT PRÉSENTS ou REPRÉSENTÉS : Yves CHAPRON, Nathalie LACASSAGNE, Bernard CALMETTES, Claudine MONTELS, Pierre SOULIE, Pascale SAUREL, Jean-Claude ARNAUD, Sébastien MARTINEZ, Jacqueline COURNEDE, Joël MANAS, Anne-Marie ROQUES, Philippe CHABBAL, Marie-Hélène FRANCOIS, Pierre ALBINET (absent), Lina POUGET
Secrétaire de séance : Joël MANAS	

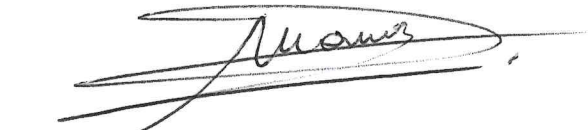
1. OBJET : Délibération pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Terssac Event » pour le spectacle « orchestre Harmonie de Carmaux »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de l'Association Terssac Event qui sollicite une subvention de 1000 € pour l'organisation du spectacle musical avec l'Harmonie de Carmaux.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE à 14 voix pour et un absent :
D'ATTRIBUER une subvention de fonctionnement de 500 euros à l'Association Terssac Event pour l'organisation du spectacle musical avec l'Harmonie de Carmaux.

- Que les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses seront prélevés sur le budget en cours

Le Secrétaire,


Joël MANAS



Le Maire,


Yves CHAPRON